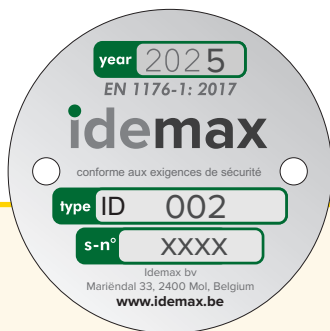
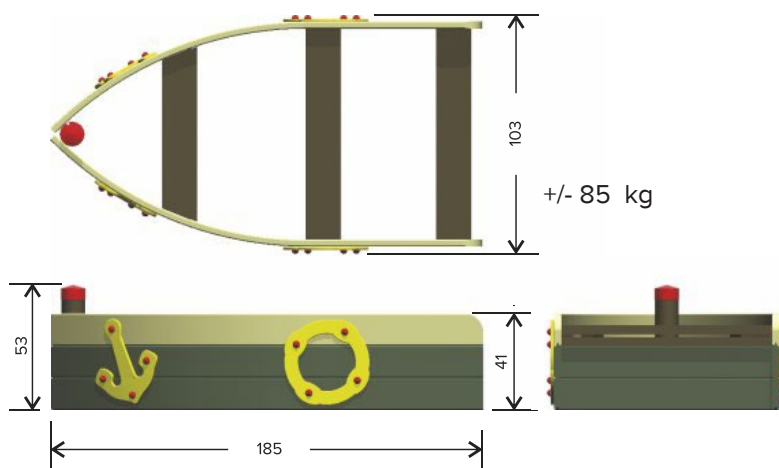


| modèle          | afm. L x l x H<br>poids         |
|-----------------|---------------------------------|
| ID002-000000-MC | L185 x l103 x H53 cm<br>± 85 kg |



## Montage

Le petit bateau est livré prêt à l'emploi. Il ne nécessite aucun montage.

## Matériaux

- Planches et piquets en plastique massif recyclé (PP et PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Eléments décoratifs en polyéthylène (PE) rouge et jaune de 12.5 mm d'épaisseur

## Entretien

Le bateau ne comporte aucune pièce mobile. L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Pulvériser avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

## Instruction de contrôle

### Contrôle visuel:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

### Contrôle du fonctionnement:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

### Contrôle approfondi:

Chaque année

### Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont-ils bien fixés ?
- Les éléments sont-ils desserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Les vis sont-elles desserrées et saillantes?
- L'ancrage dans le sol est-il toujours en bon état ?
- Y a-t-il des signes de vandalisme?

Utilisez les éléments originaux Idemax pour la réparation afin de garantir la validité du certificat TÜV.

## Installation

Le placement se fait sur un sol en dur et plane. Le bateau ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (non incluse).

## Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du bateau.

## Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le bateau peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant. Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

## Ancrage ou non ?

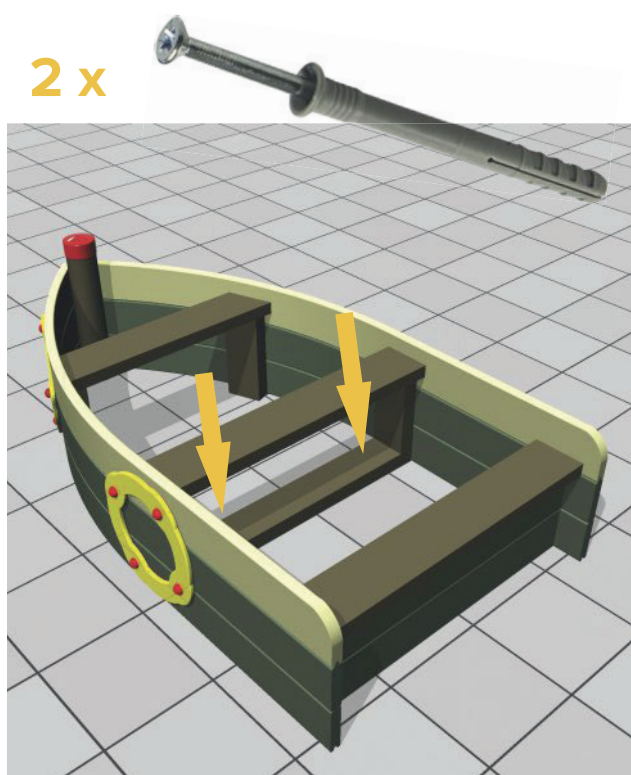
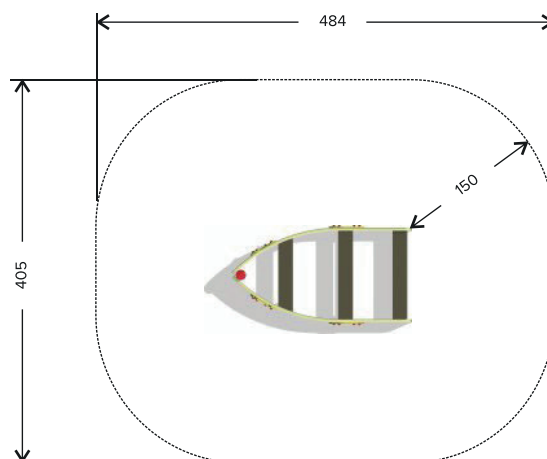
Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Toutefois, il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement dans une cour de récréation surveillée. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, le risque lié à l'absence d'ancrage est limité. Dans ce cas, nous recommandons de marquer clairement l'emplacement du jeu au sol afin qu'il soit repositionné correctement après un déplacement temporaire, tout en respectant une zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.

## En cas d'ancrage du module de jeux

L'ancrage s'effectue en fixant les deux chevilles fournies dans les trous pré-percés. Commencez par positionner le jeu et marquez l'emplacement des deux trous sur le sol. Déplacez ensuite le jeu, percez les trous à l'aide d'une mèche de 8 mm, puis repositionnez le jeu à son emplacement initial. Fixez-le solidement en insérant les chevilles. En raison de la hauteur limitée, il est recommandé d'utiliser une visseuse d'angle

### Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.



## Sécurité et normes



### Certification de conformité

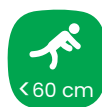
Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.



### Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.

Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.



### Sol amortissant non requis

La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.

*Note: En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.*



### Sol amortissant requis

Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur. Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

## Ancrage



### Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.



### Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.



### Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.



### A creuser

Ancrage dans le sol. Le jeu ou le mobilier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

## Montage et mobilité



### Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.



### Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.



### Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.



Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

- a. ayant une issue mortelle ;
- b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
- c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

**CERTIFICAAT VAN GOEDKEURING**  
**Z-NL-26-01-5010797276-002-720304726-03**

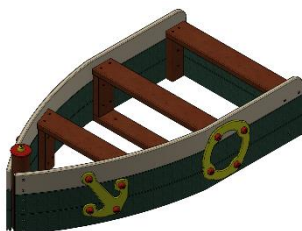
**Add value.**  
**Inspire trust.**

Warenwetbesluit attractie- en speeltoestellen 2023

Certificaat van goedkeuring op basis van een keuring van het typekenmerkende monster

Afgegeven door TÜV SÜD Benelux  
(aangewezen bij besluit van 15.02.2024, Staatscourant jaargang en nummer 3773690-1061626-VGP)

|                                             |                                        |
|---------------------------------------------|----------------------------------------|
| Certificaatnummer:                          | Z-NL-26-01-5010797276-002-720304726-03 |
| Dossiernummer:                              | 720304726-03                           |
| Uniek registratienummer:                    | n.v.t.                                 |
| Betreft:                                    | Speeltoestel                           |
| Serie- of typeaanduiding:                   | ID002                                  |
| Versie(s):                                  | n.v.t.                                 |
| Nadere aanduiding:                          | Kleine boot                            |
| Serienummer van het typekenmerkend monster: | ID002-0001                             |
| Soort toestel:                              | Fantasie spel                          |
| Overzichtsfoto:                             |                                        |



|                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Aanvrager certificaat:            | Idemax bvba, Achterbos 72, 2400 Mol   |
| Fabrikant of gemachtigde:         | Idem                                  |
| Importeur:                        | n.v.t.                                |
| Datum uitvoer van keuring:        | 18.11.2025                            |
| Datum afgifte certificaat:        | 23-01-2026                            |
| Onderliggende keuringsrapportage: | P-NL-25-11-720304726-03 dd 23-01-2026 |

Naam en functie ondertekenaar: Astrid De Beukelaer  
Afdelingshoofd Product Service – Playgrounds

**Astrid De**  
**Beukelaer**

Digitaal ondertekend  
door Astrid De  
Beukelaer  
Datum: 2026.01.23  
11:12:25 +01'00'

Doorhalingen en/of wijzigingen maken dit certificaat ongeldig.

**CERTIFICAAT VAN GOEDKEURING**  
**Z-NL-26-01-5010797276-002-720304726-03**

Warenwetbesluit attractie- en speeltoestellen 2023  
Certificaat van goedkeuring op basis van een keuring van het typekenmerkende monster

Afgegeven door TÜV SÜD Benelux  
(aangewezen bij besluit van 15.02.2024, Staatscourant jaargang en nummer 3773690-1061626-VGP)

Certificaatnummer : Z-NL-26-01-5010797276-002-720304726-03  
Dossiernummer: 720304726-03  
Uniek registratienummer: n.v.t.

Criteria's: EN 1176-1:2017+A1:2023

Afmeting speeltoestel: 185 x 103 X 53 cm  
Valhoogte: < 60 cm  
3D-tekening/ foto's speeltoestel:



## **Bijlage**

### **Toepassingen en beperkingen**

Dit Certificaat van Goedkeuring is enkel geldig voor speeltoestellen die overeenkomstig het goedgekeurde typekenmerkende monster zijn vervaardigd.

Wij houden eraan de uitbaters er attent op te maken dat zij op gepaste tijdstippen inspecties en onderhoud moeten uitvoeren en dit te documenteren, teneinde de toestellen en hun omgevingen in een goede staat te behouden.

TÜV SÜD Benelux dient onverwijld in kennis te worden gesteld van elke wijziging of reparatie met mogelijke invloed op de veiligheid of gezondheid van personen.

Het is de taak van de fabrikant en/of diens gemachtigde om ervoor te zorgen dat alle gefabriceerde speeltoestellen van hetzelfde type als beschreven in dit certificaat van goedkeuring conform zijn aan het model waarop dit certificaat van goedkeuring gebaseerd is.

Einde certificaat